

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JUILLET

GRAVE DÉCLARATION

On sait que le négociateur le plus autorisé pour la formation du cabinet Rouvier est M. Raynal.

C'est M. Raynal qui a obtenu des conservateurs la promesse qu'ils n'attaqueraient pas le cabinet Rouvier de parti-pris.

M. Ferry, se réservant pour l'avenir, a gardé pour son prochain cabinet MM. Raynal, Waldeck-Rousseau, Cocheret, et n'a donné à M. Rouvier que des sous-lieutenants.

Dès aujourd'hui, M. Raynal prévient la droite qu'aux élections générales elle sera combattue à outrance.

Notre distingué ami, M. Delafosse, député du Calvados, relève, en ces termes, cette déclaration de guerre de M. Raynal, plus conciliant quand il sollicitait le concours des droites.

Nous laissons la parole à M. Delafosse :

« Pendant que le cabinet jouit orgueilleusement de la paix que nous lui avons consentie, M. Raynal, qui est un peu son prophète, s'en va prêcher la bonne parole à travers la province, et voici l'évangile électoral qu'il émet : « Il faut, a-t-il dit aux républicains de l'Isère réunis en banquet pour le mieux entendre, il faut obtenir la stabilité ministérielle ; il faut, aux prochaines élections, chercher à constituer une majorité de gouvernement, en éliminant la droite et les intransigeants. »

Le programme est mince, et bien que le compte-rendu de cette fête omette de nous apprendre l'effet qu'il a produit, on peut se représenter, sans erreur, les grimaces de joie de l'auditoire et ses sourires machiavéliques. Seulement, M. Raynal n'a pas pris garde que les républicains ne sont pas les seuls à l'écouter, et si pauvre idée qu'il ait de la droite, il a peut-être tort de croire qu'elle se prêterait complaisamment à l'ingénieur dessein dont il vient de s'ouvrir.

Dans son langage, M. Raynal n'apporte aucune précaution oratoire, il parle sans équivoque et dit tout droit ce qu'il veut : c'est la résurrection de l'opportunisme par l'élimination simultanée de la droite et des intransigeants. Qu'un ministre de l'opportunisme regrette son ancienne gloire et rêve tout haut de rétablir son règne, il n'y a rien qui doive étonner.

Mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler à M. Raynal que tous les maux dont souffre aujourd'hui la France, ses embarras, ses ruines, ses misères, ses déchirements, sont l'œuvre directe, exclusive, de l'opportunisme, et qu'après avoir vécu dans la haine, il sombre justement dans une tempête d'indignation. »

A LA CHAMBRE

La session est close. Après avoir constaté que la Chambre n'était pas en nombre pour voter une proposition de loi tendant à pensionner les survivants des blessés de février 1871, M. Floquet a lu le décret de clôture. Trois voix ont hurlé le cri de Vive la République ! qui est allé se perdre dans un vaste éclat de rire. Et la Chambre s'en est allée, gaie, souriante, comme si elle avait conscience d'avoir bien rempli ces six mois de session.

Elle a laissé derrière elle le budget en

souffrance, mais, en revanche, elle a obtenu de Rouvier la promesse qu'on lui rédigerait pendant les vacances un nouveau projet de Métropolitain. Séchez vos larmes, ô Israël, et vivent les vacances !

« ÉTEIGNONS TOUT ! »

La France reçoit de Clermont-Ferrand une très curieuse lettre signée XX... sur l'attitude du général Boulanger. Le général est obligé de garder la chambre, à cause de sa foulure au pied. Un ami va le visiter, voici ce qu'il écrit ; c'est fort intéressant :

« Le général en est réduit à assister en curieux à ce duel de l'opinion publique et du Parlement appuyé par la presse et le gouvernement. Le dirai-je ? il n'est pas sans espoir. Mais, de toutes les blessures reçues dans ces derniers jours, la plus cuisante est celle qu'a faite M. Clémenceau. Le lendemain de la fameuse séance, j'étais là lorsque l'Officiel arriva au quartier du boulevard Sablon.

Le général avait été prévenu laconiquement, par les dépêches de quelques amis, de l'incident. Aussi prit-il l'Officiel avec une certaine hâte et, à mesure qu'il lisait, des monosyllabes lui échappaient. — « Parole d'honneur, c'est incroyable ! — Sigismond Lacroix, passe encore, — mais Clémenceau ! — Et personne pour me défendre ! — C'est lâche, c'est lâche ! — Mais pourquoi Clémenceau ? pourquoi Clémenceau ? répétait-il en donnant de formidables coups de reins sur son lit de douleurs, Clémenceau, un camarade du collège de Nantes, non pas l'homme qu'on rencontre au coin de la politique, mais l'homme qu'on connaît depuis l'enfance, qui a été heureux de vous voir arriver, qui vous l'a dit. Tenez, Driant, vous vous souvenez, trois jours avant mon départ, quelles protestations ! quelle effusion ! Et ce chiffre que nous avons échangé pour correspondre ensemble avec plus de liberté ! Et depuis, pas un mot, pas une divergence de vue, pas une querelle pour servir de prétexte. Mais que s'est-il donc passé, bon Dieu ! »

« Ce qui s'est passé ? a repris un interlocuteur. Voulez-vous que je vous le dise, mon général ? Eh ! bien, rappelez-vous le soir du meeting de la Ligue des patriotes ? Évitant de vous montrer, vous êtes allé, en vous promenant, dans les bureaux de la Justice, et pendant que vous causiez avec Clémenceau, une bande de manifestants, revenant ou allant à l'Intransigeant, est venue sous la fenêtre en criant : « Vive Roulangier ! » On ne vous savait pas là, pourtant. Clémenceau, au bout d'un instant, s'est dressé, nerveux, interrompant la conversation :

« Écoutez-moi ces brailards ! Vous vous êtes mis à sourire comme à l'ordinaire, en disant : — Ça passera ! Et vous vous êtes approché de la fenêtre sans l'ouvrir pour voir à travers les rideaux. C'est alors que Clémenceau s'est précipité sur les lumières en s'écriant : — « Éteignons tout ! » Croyez-moi, mon général, cet « éteignons tout » est une révélation. Si des cris de : « Vive Boulanger ! » s'étaient mêlés aux cris de : « Vive Clémenceau ! » vous n'auriez pas eu la défection de votre ami en pleine séance. Chacun vous a courtsié, passez-moi le mot, pour recueillir une bribe de votre popularité si désirable. Chacun s'est vu par avance sur votre liste ou dans votre ministère, chacun a escompté votre

nom et votre amitié. Et quand ils ont vu que toute la population allait à vous, que rien n'en revenait à cette Chambre que le pays déteste et n'acclame que pour la conspuer, quand les « Vive Boulanger ! » les ont eu assez agacés, assez convaincus de leur mauvaise gestion républicaine, — alors ils ont crié au voleur de popularité, et le parti tout entier a dit avec Clémenceau : « Éteignons tout ! » — La concurrence, mon général ! Ils vous ont fait un procès en concurrence déloyale, voilà tout.

Le général est resté silencieux après cette apostrophe. Puis, se resaisissant, il a dit :

« Non, il y a autre chose. Clémenceau est au moins aussi loyal adversaire qu'il est loyal ami ; on lui a forcé la main ; du reste il n'est plus autant son maître qu'autrefois ; ou bien il y a quelque grossier malentendu, quelque potion immonde, quelque chose comme l'histoire que le brave Madier de Montjau (qui me connaît depuis Valence) me racontait tout dernièrement en déjeunant chez moi :

« Vous savez, l'histoire des magasins du Louvre me donnant deux millions pour ma réclame ! Et l'on fournissait comme preuve irréfutable la voiture de l'hôtel attendant devant le ministère tous les jours à midi... pour m'emmener déjeuner chez moi. Madier en pleurait, et devant mon indignation il m'adjurait d'être Washington et d'oublier toutes ces piqûres d'épingles. Talleyrand-Périgord, l'excellent ami Arnaud de l'Ariège aussi, m'ont offert de l'argent, paraît-il, pour ma réclame, et, chose curieuse, c'est toujours deux millions. Ces deux millions-là sont comme la marque de fabrique de la calomnie.

« Ah ! si j'étais à Paris, si j'avais le droit de répondre, si je n'étais pas baillonné et garrotté par la discipline, tout cela ne peserait pas une plume et en vingt-quatre heures j'aurais sabré soit dans la presse, soit sur le terrain, calomnies et calomnieux. Mais non, il faut que je fasse encore à la République et à mon pays un sacrifice plus grand que tous les autres, le sacrifice de mon honneur par mon silence. Le public comprendra-t-il ? Que faudra-t-il donc que je fasse si le sacrifice est au-dessus de mes forces ? L'AVENIR LE DIRA. »

Ce n'est pas tout. La France, qui est devenue le moniteur officiel du général Boulanger, vient de lancer une nouvelle bombe qui est tombée vendredi dans les couloirs de la Chambre où elle a fait long feu. Il faut dire qu'il est difficile de rêver un pareil tissu de mensonges et d'absurdités. On affirme que ces lettres sont rédigées en collaboration par MM. Boulanger et Laur.

Il paraît que 94 généraux (pas un de plus ni de moins) ont fait en compagnie de députés orléanistes — qu'on ne nomme pas et pour cause — des tentatives d'embauchage. Il paraît que la presse monarchique a été très tendre pour M. Boulanger. Nous ne nous en étions jamais aperçus. Il paraît enfin que devant ces tentatives d'embauchage, aussi réelles que ces tendresses, M. Boulanger s'est campé et a déclaré que s'il participait jamais à un coup d'Etat, ce serait contre les monarchistes lorsqu'ils tenteront de renverser la République.

Au premier abord cela paraît une calomnie, la République n'ayant pas à faire de coup d'Etat pour maintenir la République. En lisant plus attentivement, on voit la répétition de la menace faite par le citoyen

Rochefort à la volonté du pays, si par aventure cette volonté repoussait la République.

Le pays est prévenu du respect que M. Boulanger a pour lui.

On a beaucoup ri de cette lettre. Neus ne disconvenons pas qu'elle soit grotesque. Mais nous voudrions savoir combien de temps on laissera le champ libre à cette épilepsie épistolaire dont souffre la dignité de l'armée.

M. Paul de Cassagnac demande, dans le Pays, que le général Boulanger démente le récit du journal la France ou soit destitué.

On remarque beaucoup que la Justice ne dit rien des deux lettres de Clermont que vient de publier la France.

Comme M. Clémenceau éteignait le gaz, la Justice éteint les correspondances de M. Boulanger devant ses lecteurs.

Décidément le mot devait être vrai. « Éteignons tout » avait bien le sens que la France lui a donné : Pas de concurrence !

M. Clémenceau parviendra-t-il à éteindre complètement la popularité de M. Boulanger après avoir tant contribué à lui donner du lustre ? L'avenir le dira ! Cette parole est du général.

LA RÉPONSE DE M^{rs} FAVA

A M. SPULLER

A l'occasion de l'interpellation Rivet, M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des cultes, a lu à la tribune une lettre qu'il aurait adressée à M^{rs} Fava, évêque de Grenoble, à propos de la nomination de M. l'abbé Guillaud, ancien curé de Châteauevillain, à la cure de Chapareillan.

Or, M^{rs} Fava vient de déclarer que cette lettre du ministre ne lui a pas été adressée, qu'il n'en a eu connaissance que par les crieurs de journaux.

Puis l'évêque confond le ministre avec ses propres armes.

On dit que la Droite, très émue de la réponse de M^{rs} Fava relevant toutes les contre-vérités de M. Spuller, va poser une question au gouvernement sur sa façon de pratiquer les affirmations à la tribune.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les Chambres se sont séparées ; le ministère Rouvier va donc enfin avoir quelques semaines de répit.

Il était temps ! des symptômes significatifs d'une nouvelle crise se manifestaient. La droite conservatrice, commençant à voir clair dans le jeu du cabinet, se montrait résolue à abandonner à son malheureux sort M. Rouvier.

Les conservateurs, en effet, n'ont rien obtenu du ministère en échange de leur concours, et on a vu M. Spuller soutenu dans la discussion relative au curé de Châteauevillain par une majorité de libres-penseurs de 320 membres, qui veulent qu'un prêtre soit réduit à la misère en République.

Un de nos confrères, rédacteur au Monde et correspondant de l'Union de l'Ouest, adresse à ce dernier journal des renseignements fort intéressants.

Notre confrère assure qu'il tient de bonne source que MM. Raynal et Spuller sont d'accord pour évincer le plus tôt possible les droites de toute majorité gouvernementale.

M. Spuller négocierait avec la gauche radicale pour obtenir son appui, et il espérait même rentrer en bonne grâce dans l'esprit des radicaux, à l'exception de 40 d'entre eux.

Après avoir formé une majorité radicale, le cabinet Rouvier, cédant aux conseils de M. Ranc et de tous les journaux républicains radicaux, rompra ouvertement, au mois d'octobre, avec les droites dont il n'aura plus besoin, et qui seront compromises bien inutilement.

Nos renseignements confirment ceux de notre confrère de la presse royaliste.

Il assure qu'un membre de cabinet déclara « que les droites seront roulées ».

C'est à craindre et il faut reconnaître que les opportunistes exécutent lentement mais sûrement, selon la devise de M. Spuller, un plan très habilement conçu : préparer l'avènement d'un ministère Ferry, et qui présidera aux élections générales en provoquant au besoin la dissolution ; réconcilier les groupes du centre et de la gauche et, avec le système de la candidature officielle à outrance, fait élire une majorité de républicains progressistes-opportunistes.

Le coup fait, M. Ferry envisagera sans crainte la retraite ou la mort de M. Grévy ; le Sénat est partisan de M. Ferry, la future Chambre ayant une majorité opportuniste, M. Ferry espère être élu Président de la République par le Congrès à une grande majorité. ROMANET.

M. Grévy partira pour Mont-sous-Vaudrey dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Les derniers renseignements qui nous parviennent de Pagny-sur-Moselle font connaître que les blessures de M. Ritter, le commissaire de police qui a succédé à M. Schnaebél, sont en voie de guérison.

Nous avons dit déjà que Zangerlé avait été expulsé de France par un arrêté de M. Fallières, à la suite d'une condamnation à trois ans de prison pour tentative d'assassinat sur sa femme. L'arrêté d'expulsion dont il s'agit remonte à 1877 ; il était signé de M. Jules Simon, ministre de l'intérieur. Il avait été pris non à l'expiration de la peine, mais presque aussitôt après la condamnation à trois ans de prison prononcée le 3 mars 1877.

Un de nos confrères de Paris a reçu une lettre le priant de démentir le récit publié par un autre journal qui racontait que M^{me} Skobelev mère aurait été assassinée en 1879 par un individu dont le signalement répondait à celui de Pranzini. D'après ce correspondant, M^{me} Skobelev mère, qui est morte non en 1879 mais en juillet 1880, aurait été frappée par « un Grec, ancien officier d'ordonnance de son fils, élevé par lui et devenu l'ami de la famille ».

Un fils de Rachel, la célèbre tragédienne, vient de voir sa santé cruellement éprouvée. Le lieutenant de vaisseau Félix, qui avait été chargé d'une mission dans le nord du Congo, en partant de N'Djoli (Ogoué), nous est revenu frappé, dit-on, de folie. Il est à l'hôpital, sous la rubrique invariable en ces pays : « Fièvre paludéenne et anémie. »

Un musicien de l'Opéra-Comique, M. Graire, était devenu fou à la suite de l'incendie de ce théâtre. Nous apprenons aujourd'hui la mort du malheureux artiste. C'était un violoncelliste de talent. Il était âgé de soixante ans.

ÉTRANGER

Les négociations entamées entre la Prusse et le Vatican au sujet de la germanisation de l'Alsace n'ont pas abouti : le Vatican a refusé d'intervenir dans une question qui ne concerne que les rapports de l'Alsace et de la Prusse. L'ambassadeur d'Allemagne demandait qu'on interdît l'usage de la langue française dans les établissements catholiques et qu'on en bannît absolument tout élément français. C'est là-dessus que le Vatican, nous dit un journal du matin, a opposé une fin de non recevoir qui a amené la rupture des négociations.

Toujours anti-Français, ces catholiques !

ALSACE-LORRAINE. — Les autorités militaires ont l'intention de faire construire une église à Strasbourg pour les troupes de la garnison. La question sera prochainement soumise au conseil municipal.

En France, on les démolirait plutôt.

— L'autorité allemande vient de remettre en vigueur l'ordonnance de 1875 qui oblige les familles à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, et ne permet pas de les envoyer au-delà des frontières dans les instituts français. Pour la forme, on annonce qu'une autorisation est nécessaire. Inutile de dire qu'elle est régulièrement refusée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juillet.

La séance est très calme : 3 0/0, 81.17 ; 4 1/2 0/0, 109.17.

L'action du Crédit Foncier cote 1,348. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, notamment celles de l'emprunt 1879 et 1880.

La Société Générale soutient fermement son cours de 453.75.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles aux environs de 600.

L'assemblée générale des actionnaires du Panama vient d'avoir lieu. Elle a été l'occasion d'un nouveau triomphe pour M. de Lesseps. L'Empereur du Brésil qui a honoré cette réunion de sa présence a pu constater combien est populaire parmi les capitalistes une œuvre qui intéresse à un si haut degré l'avenir de son pays. Il a été en même temps témoin de la confiance qu'inspire le Président fondateur. Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été votées à l'unanimité. Les sentiments qui ont éclaté dans cette séance confirment tout ce que l'on sait des obligations nouvelles.

Les polices A B de l'Assurance Financière gardent un courant d'achats suivis.

La nouvelle société du Comptoir Industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 fr. payables 250 fr. comptant au Comptoir Industriel, 1, rue Saint-Georges.

La Foncière-Vie réalise un grand nombre de contrats d'assurance-mixte à capital doublé, garantissant à l'assuré un capital payable à lui-même s'il est vivant et à ses ayants droit en cas de décès, la police d'assurances étant libérée de tous versements ultérieurs.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

M. de Brémont d'Ars, colonel du 44^e régiment de cuirassiers, a été désigné pour prendre le commandement du 8^e régiment de la même arme.

M. Briois, colonel de cavalerie hors cadre, attaché militaire à l'ambassade de la République française en Russie, est affecté au 44^e régiment de cuirassiers et maintenu dans ses fonctions actuelles.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA SOUSCRIPTION POUR OFFRIR UNE BANNIÈRE A « L'HARMONIE SAUMUROISE »

Nous avons reçu la cinquième et dernière Liste de souscripteurs pour l'offre d'une bannière à l'Harmonie Saumuroise. Sa longueur — 161 noms — nous oblige à la renvoyer au prochain numéro.

Le montant des souscriptions de cette Liste est de 344 fr. 50. Cette fois encore, nous remarquons les noms de deux de nos députés, MM. Fairé et de Terves, qui, de même que leurs collègues MM. Berger, Merlet, de Soland, de Maillet et de la Bourdonnaye, ont souscrit pour chacun 20 fr.

Le total de la souscription s'est élevé à la somme de 828 fr. 50.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 24 juillet 1887, à 8 heures du soir

Donné en l'honneur des Souscripteurs de la Bannière

Programme.

1. La Légion-d'Honneur (ouverture). BUOT.
2. La Pie-Grièche (polka pour piston). MULOT.
3. Le Prophète (fantaisie). MEYERBEER.
4. Bouquet de fraises (vals). X.
5. La Fille du Tambour-Major (fantaisie). LECOQ.

Le Chef de musique, GOUBEAULT.

VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR

La société du Véloce-Club de Saumur a l'honneur de prévenir ses membres, ainsi que les amateurs de vélocé, qu'une grande sortie aura lieu demain dimanche 24, à 9 heures très précises.

Rendez-vous : siège social, Café du Commerce. SCHAEFFER.

Par 175 voix contre 82, le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la mobilisation d'un corps d'armée.

L'ESSAI DE MOBILISATION

On affirme que l'intention définitive du ministre de la guerre est de désigner un corps d'armée stationné dans l'Ouest pour l'expérience de mobilisation et de concentration qui va être tentée.

Les opérations de mobilisation et de concentration commenceront le 8 septembre, et l'appel des réservistes, qui était fixé au 24 août, serait reporté au 8 septembre.

L'affaire Coquebert de Neuville

L'Union de l'Ouest consacre à cette affaire l'article suivant :

« Nous avons annoncé que la Cour d'Angers, réformant un jugement du tribunal de Saumur, a déchargé M. Coquebert de Neuville des condamnations prononcées contre lui. Nous devons faire connaître les détails de ce procès scandaleux, voulant nous associer aux protestations légitimes qu'il soulève contre les agissements du parquet de Saumur et de la préfecture d'Angers.

» L'honorable M. Coquebert de Neuville, maire conservateur de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, s'était associé, pour le commerce des vins champagnisés, avec son beau-père et son beau-frère, MM. Moreau, père et fils. Des difficultés intérieures survinrent entre les associés ; il y eut arbitrage et règlement des intérêts en conflit, dont ne se contenta pas M. Moreau. Il déposa une plainte au parquet de Saumur, occupé par M. Peyssonnié, magistrat radical, plus impétueux que prudent, qui s'imagina de faire campagne contre un maire conservateur à propos d'un litige commercial.

» Une information fut ouverte et M. de Neuville arrêté... Hâtons-nous d'ajouter que, malgré l'opposition du juge qui l'avait ordonné et du parquet qui l'avait requis, la Cour ordonna la mise en liberté provisoire du prévenu. L'instruction, qui dura plus d'une année, aboutit à renvoyer M. de Neuville en police correctionnelle, sous prévention de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT ABUS DE CONFIANCE au préjudice de Moreau.

» Le procureur Peyssonnié soutint la prévention et prononça un réquisitoire qui fit scandale. Non content d'imputer au prévenu toute sorte de méfaits pour justifier ses réquisitions, il fit rejaillir ses imputations et ses calomnies sur d'honorables citoyens étrangers au procès. Un honorable banquier d'Angers notamment a été ainsi désigné nommément par M. Peyssonnié comme une sorte de complice de l'improbité attribuée par lui au prévenu.

» M^e Jolibois, qui prêtait à M. Coquebert de Neuville l'appui de son autorité et de sa parole, plaida, devant le tribunal de Saumur, l'incompétence de la juridiction correctionnelle, attendu que si les faits imputés au prévenu pouvaient être incriminés à un titre quelconque, ils constitueraient non pas des délits, mais des crimes justiciables du jury. Le tribunal retint l'affaire. Aussitôt M^e Jolibois et son client se retirèrent. L'honorable M. de Neuville fut condamné à deux années d'emprisonnement, 10,000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civils.

» M. Coquebert de Neuville a fait appel de ce jugement, que la Cour d'Angers a mis à néant, après une nouvelle et très éloquente plaidoirie de M^e Jolibois, et un réquisitoire conforme de M. le substitut Le Poitevin, concluant à l'acquiescement de M. de Neuville. La Cour s'associant à ces conclusions communes au défenseur et au parquet et y faisant droit, a rapporté, le jour même, un arrêt d'acquiescement, qui rend un témoignage public de LA BONNE FOI ET DE LA LOYAUTÉ DE M. DE NEUVILLE. Nous publions cet arrêt réparateur d'une grande iniquité. De la prévention suscitée et des quatre-

vingt-dix-huit chefs de condamnation, relevés par M. Peyssonnié et admis par le tribunal de Saumur, il ne restera rien...

» Il ne reste rien?... Si ; il reste deux faits administratifs qui engagent la responsabilité du gouvernement et l'obligent à des réparations réclamées par la conscience publique.

» Dès que le jugement de Saumur a été rendu, M. le préfet de Maine-et-Loire, sans attendre les délais d'appel et prenant sur lui d'aggraver une sentence provisoire, a suspendu de ses fonctions de maire M. Coquebert de Neuville. Quelques jours plus tard, M. Peyssonnié, procureur de la République, était transféré de Saumur au poste plus important de Dieppe, recevant ainsi la récompense de son odieux réquisitoire contre l'honorable M. de Neuville. M. le ministre de la justice, comme M. le préfet, devançait l'arrêt définitif, se hâtant, de peur, sans doute, que les magistrats d'Angers n'enlevassent toute apparence de motif aux faveurs ministérielles. Il serait, en effet, difficile aujourd'hui de promouvoir honnêtement ce magistrat que l'arrêt de la Cour atteint si profondément ou dans sa science ou dans sa probité juridique. La renommée du procès de Saumur ira trouver M. Peyssonnié à Dieppe et lui vaudra, nous l'espérons, le discrédit qu'il mérite. Quant à M. le préfet, il ne peut, sans une criante injustice et le parti pris de vexation politique, maintenir son arrêté de suspension non motivé, puisque les considérants sont annulés par l'arrêt d'acquiescement de l'honorable maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

Pendant nos fêtes hippiques, une troupe de l'Opéra-Comique viendra à Saumur donner deux représentations, les dimanche 7 et lundi 8 août.

On croit qu'elle jouera *Philemon et Baucis* et *l'Ombre* ; mais le programme n'est pas encore définitivement arrêté.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000

Obligations Nouvelles

(2^{me} SÉRIE)

ÉMISES A 440 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet

Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage ; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit :

	SOMMES NETTES A VERSER
30 fr. en souscrivant.....	30 fr.
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire).....	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	71 39
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	70 53
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888.....	36 57
440 fr. Total net.....	425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise munie du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
 A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
 Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.
 A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
 A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
 A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
 A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.
 Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
 A la Banque d'Escompte, place Ventadour.
 A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
 Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK :

Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.
 On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la souscription aux obligations nouvelles (2^e série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 10, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compa-

gnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

AVIS

Les souscriptions aux obligations nouvelles 2^e série de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama sont reçues dès à présent, sans frais, chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, correspondants de la Compagnie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent, sans aucun frais ni commission, les souscriptions aux obligations nouvelles de la compagnie du Canal de Panama.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes Eaux-de-vie blanches vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43^o, 4 fr. 55 pesant 46^o et 4 fr. 80 pesant 50^o.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).
 Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Le seul VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
 Maroquinerie fine et ordinaire.
 Bois sculpté, articles suisses.
 Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
 Peignes riches et ordinaires.
 Articles de fumeurs, cuir et métal.
 Lunettes et pinces-nez, étuis.
 Eventails et écrans.
 Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

BOURSE DE PARIS

DU 22 JUILLET 1887.

Rente 3 0/0.	81 10
Rente 3 0/0 amortissable	83 90
Rente 4 1/2.	105 25
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 20
Obligations du Trésor.	505 ..

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^o V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

EXTRAIT

D'un jugement d'interdiction.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.
 Aux requête, poursuite et diligence de M. Jacques Guillot, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg.
 Demandeur, ayant M^o LE RAY pour avoué.
 Contre : M. Jacques-Gustave-Alphonse Guillot, également propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg.
 Défendeur défaillant,
 Il appert que :
 M. Jacques-Gustave-Alphonse Guillot a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.
 Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné.
 Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Étude de M^o FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 41.

Jugement d'interdiction.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.
 Il résulte : qu'aux requête, poursuites et diligences de M^{me} Renée Favereau, épouse de M. René Vallée, sans profession, avec lequel elle demeure commune de Neuillé,
 Ladite dame ayant pour avoué constitué M^o Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n^o 41.
 M. René Vallée, sus-nommé, demeurant au bourg de la commune de Neuillé ;
 A été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.
 Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.
 Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^o AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 50 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.
 Jouissance de suite.
 S'adresser, pour traiter, à M^o AUBOYER, notaire, et à M. POITVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

Études de M^o LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, et de M^o TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE

BIENS

DE MINEURS

Consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION

Et dépendances,

AVEC PARCELLE DE VIGNE

Situées à la Rousselière, commune des Ulmes.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 21 août 1887, à une heure du soir, en la salle de la mairie de la commune des Ulmes, par le ministère de M^o TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du seize juillet mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Et aux requête, poursuites et diligences de M. René Méchin, cultivateur, et de dame Claire Ferrand, son épouse, de lui dûment autorisée, demeurant ensemble à la Rousselière, commune des Ulmes, et ayant demeuré à la Bournée, commune de Louresse-Rochemenier, ledit sieur Méchin agissant comme co-tuteur, et la dame Méchin comme tutrice naturelle et légale de : 1^o René-Louis Hudon ; 2^o Marie-Louise Hudon ; 3^o Séraphine Hudon ; 4^o et Célestin Hudon, enfants mineurs issus d'un premier mariage de ladite dame avec le sieur René Hudon, décédé ; ayant les sus-nommés M^o Louis ALBERT pour avoué ;

En présence ou loi dûment appelé de M. Séraphin Hudon, cultivateur, demeurant à la Rue, commune de Denezé, pris au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Hudon, sus-nommés.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^o TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE.

Une maison d'habitation, sise à la Rousselière, commune des Ulmes, comprenant deux chambres basses à cheminée, grenier au-dessus, cour au devant de la maison, et au levant de cette cour un bâtiment dans lequel est installé un pressoir garni de ses ustensiles, une vaste cave à côté, une autre petite cave servant d'écurie et parcelle de vigne attaché à la

maison ; le tout d'une superficie d'environ six ares, joignant dans son ensemble au nord MM. Bruère et Thibault, au midi un chemin, au levant M. Thibault et au couchant M. Bruère.
 Sur la mise à prix de... 2,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o Soit à M^o LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

2^o Soit à M^o TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 23 juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^o case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^o GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 17.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En la mairie de Saint-Lambert-des-Lévées,

Le dimanche 24 juillet, à midi,

En différents lots qui pourront être formés au gré des amateurs,

DIVERS IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Appartenant à M. et M^{me} CADIEU.

1^{er} — Ferme et Réserve de la Guiberdrie ou de la Guiberdière

La Réserve comprend :

Une maison de maître, occupée par M^{me} veuve Baudesson, élevée sur cave ;

Un rez-de-chaussée et deux étages ;

Ecurie, remise, grenier et servitudes ;

Très beau jardin anglais planté de grands arbres, entre la levée et les bâtiments ;

Terrain de première qualité derrière la maison.
 Le tout d'une contenance approximative de un hectare.

Facilité de prendre une bande de terrain de 3 à 10 mètres de largeur pour servir d'avenue à l'habitation et joindre le chemin de l'ancien cimetière.

La Ferme comprend :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche attenant, pièces de terre et prés détachés ;

1^o Terrain en verger et prairie, d'une contenance de 1 hectare 71 ares, en face de la ferme et de l'autre côté de la levée ;

2^o Une pièce de terre, nommée le

Champ-Biot, contenant 1 hectare 87 ares 70 centiares ;

3^o Un pré, dans la prairie de Bellevue, contenant 1 hectare 56 ares 60 centiares ;

4^o Un autre pré, dans les Bas-Fautrages, contenant 70 ares 50 centiares ;

5^o Le Grand-Pré-de-Bellevue, contenant 2 hectares 66 ares 92 centiares ;

6^o Et le Pré-du-Bac, dans la prairie de Bellevue, contenant 91 ares 95 centiares.

2^{es} — Terres de culture

Occupées par les époux Brard, savoir :

Environ 25 ares, au Bas-Champ ;

47 ares 15 centiares, au même lieu ;

30 ares 80 centiares, au même lieu ;

14 ares, au même lieu ;

32 ares 64 centiares, au même lieu ;

19 ares, au Guionnais ;

Et un pré, à la Boire-Choux, de 51 ares 5 centiares.

3^{es} — Ferme de la Butte

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et ouche, contenant environ 1 hectare 81 ares ;

Un morceau de terre, appelé la Butte, d'une contenance de 53 ares 74 centiares ;

30 ares 22 centiares, aux Boudinières ;

27 ares 50 centiares, aux Grouas ;

48 ares 95 centiares, au canton de Bas-Lievre.

Jouissance de suite.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser :
 Pour les renseignements, à M. TAVEAU, NICOLAS, expert à Bagnoux, et à M. LEGGARD, expert à Saint-Lambert-des-Lévées ;
 Pour tous renseignements et pour traiter, à M^o GAGNAGE, notaire à Saumur. (483)

Étude de M^o GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^o PINAULT.

Un morceau de terre, aux Blanchelières, contenant 45 ares environ ;
 Un morceau de terre, aux Guelards ou le Pil, contenant 14 ares 60 centiares ;
 Et une pièce de terre, à la Chaussée, de 60 ares.

2^{es} — PIÈCE DE TERRE

Nommée LES GALETS

Située commune des Rosiers, occupée par les époux CHUBEAU ;

Contenant 7 hectares environ, n^o 748 de la section C du cadastre, joignant au nord M. Leroy, au sud les religieuses de B. aurtot, à l'est M^{me} de Loge et M. Mazé de Chambourg, à l'ouest M. Merlet ; cette pièce est coupée en deux par un chemin allant de l'est à l'ouest.

3^{es} — Ferme de la Brèche-Pitot

Sise commune de Villebernier, occupée par les époux BOUCHER ;

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche y appartenant, et 11 pièces détachées de terre ou pré.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Bagnoux, et à M. LEGGARD, expert à Saint-Lambert-des-Lévées ; pour tous renseignements et pour traiter, à M^o GAGNAGE, notaire à Saumur. (504)

On demande à Acheter

UN CHATEAU

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux ;

Fermes en dépendant, terres, bois, chasse et pêche ;

Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares ;

chasse.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FOREST, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A VENDRE OU A LOUER

Bel Hôtel

Situé 5, rue d'Alsace.

S'adresser au propriétaire, M. G. GUINEBERT, 8, rue d'Alsace. (489)

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière ET DE RÉCOLTE

Dimanche 24 juillet, à une heure.

Au bourg de Meigné, demeure de M. Gasnier, ex-courtier.

Bois de lit, armoires, buffets, draps, tables, chaises, vaisselle, garde-robe d'homme et de femme, pendule, montre;

Paille, foin, bois de travail et de chauffage, futailles, bouteilles;

Et la récolte en blé, à faire sur 8 ares 40 de terre, aux Lironnières (Meigné).

La vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal autorisant à vendre sans attribution de qualité.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e DROUAUX, avocat-avocat-avocat, à Tours, 7, rue de l'Archevêché.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par le ministère de M^e LARROUYET, commissaire-priseur à Tours.

Le samedi 30 juillet 1887, à 3 heures du soir.

A Tours, quai de la Poissonnerie, n° 1.

D'un Matériel de Bataille EN ÉTAT DE NEUF

Composé de locomobile cinq chevaux, batteuse et accessoires, système CUMMING.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de décès.

Le LUNDI 25 JUILLET 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18, dans une maison autrefois occupée par M^{me} veuve HARBAULT, propriétaire.

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires, commodes, buffets, tables, guéridons, lits en fer, canapé, fauteuils, chaises garnies et autres, piano en palissandre, six chaises Louis XV, garnies en velours d'Utrecht jaune, glaces, pendules, gravures, lampe et suspension, rideaux, tapis;

Sommiers, matelas, couvertures, traversins, oreillers, édredons, couvertures, linge, vêtements, cuisinière en fonte, bois de chauffage, vins en cruches et en bouteilles, verrerie, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;

Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;

Belle avenue de tilleuls;

2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

A VENDRE MOULIN

BIEN APPROPRIÉ,

Avec bonne chute d'eau sur rivière la Thouet,

A 4 kilomètres de la gare de Thouars.

S'adresser à M. BAFOUR, notaire à Thouars. (314)

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis;

Plusieurs autres chiens de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Présles. (295)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Une belle et bonne CHIENNE de chasse, 8 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Robes et Manteaux

M^{me} V^e CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir, à l'angle de la rue Dacier, SAUMUR

M^{me} CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M^{me} CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon - Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE!

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupe, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secourue par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M^{me} CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

ON DEMANDE un ménage, bon cocher et bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 15 ans, sachant lire et écrire, se destinant au commerce. Appointements de suite.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS DE CHIMIE AGRICOLE CONFÉRENCES

Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.

PAR P. ROGER

Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX: 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

Saumur, Imp. P. GODET.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferres nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

REPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES
Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8, Maison N. DOGUEREAU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde qui contient aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 20 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 184 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.